

**Comité d'Accompagnement de la société ECOFROST à PERUWELZ**

**PROCES VERBAL**

**REUNION DU 29 AVRIL 2021**

Présents:

**Pour le groupe des riverains:**

*Monsieur Michel VANDER STRICHT, Riverain - PERUWELZ*

*Monsieur Jean MAAS, Riverain – PERUWELZ*

**Pour le groupe de l'entreprise:**

*Monsieur Olivier MAES, ECOFROST Responsable Environnement – PERUWELZ*

*Monsieur Yannick TYVAERT, ECOFROST Responsable Qualité - PERUWELZ*

**Pour le groupe autorité(s) et administrations:**

*Monsieur Yves WUILPART, ADMINISTRATION COMMUNALE Echevin Environnement-Travaux-Mobilité - PERUWELZ*

*Madame Julie SCHIRVEL, ADMINISTRATION COMMUNALE Chef de Service - PERUWELZ*

*Monsieur Jean-Christophe MASURE, ADMINISTRATION COMMUNALE Conseiller en Madame Audrey VAN COPPENOLLE, ADMINISTRATION COMMUNALE Service Urbanisme – BELOEIL Environnement - PERUWELZ*

*Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement - Province du Hainaut et Président du Comité.*

Excusés:

*Monsieur Géry PRIMOSIG, D.P.A.-S.P.W Attaché qualifié - MONS*

## **Premier point:**

### **Accueil – présences, calendrier des réunions**

Le président ouvre la séance en visioconférence et indique qu'en raison de la situation actuelle les réunions en présentiel ont été annulées.

Cependant face à cette situation inédite, il est important de conserver la bonne communication entre les différents partenaires. Après un rapide tour de table et la vérification du bon fonctionnement pour tous, de l'audio et de la vidéo, de la visioconférence, il remercie l'ensemble des membres pour leur souplesse et leur compréhension.

Il mentionne la/les personnes excusée(s) et retenue(s) par d'autres obligations.

Compte tenu des circonstances et au vu de ce qui précède, le président indique que les réunions virtuelles restent exceptionnelles et que les prochaines réunions s'effectueront préférentiellement en présentiel, et ce bien évidemment sous réserve de l'évolution positive de la situation sanitaire.

Monsieur MAES indique qu'ECOFROST dispose de locaux permettant d'organiser la prochaine réunion dans le respect des conditions sanitaires.

Avec l'aval des personnes présentes, la prochaine réunion sera donc organisée en présentiel (sous réserve du respect des règles en vigueur).

Il indique que le procès-verbal du 28/01/2021 a été approuvé et peut-être rendu accessible au public.

Pour rappel, le **calendrier 2021 des prochaines réunions** du comité d'accompagnement est :

**- Jeudi 17 juin à 17h30 dans les locaux d'Ecofrost.**

**- Jeudi 18 novembre à 17h30 dans les locaux d'Ecofrost.**

L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

1. Accueil: présences, approbation du procès verbal de la réunion précédente, calendrier des réunions
2. Synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente en ce compris l'évolution des études / du dossier de permis en cours – (Présentation selon état d'avancement des études en cours ).
  - 2.1 ~~Présentation d l'étude d'incidence sur l'environnement.~~
  - 2.2 Synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente
3. Remarques, plaintes et questions-réponses
4. Fonctionnement, prochain ordre du jour
5. Divers

## **Deuxième point:**

### **Synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente:**

Monsieur MAES indique que le bureau d'étude chargé de l'Etude d'Incidence sur l'Environnement a pris un retard d'environ deux mois. Le point est donc reporté à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Il présente la synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente à savoir le 28/01/2021 et indique qu'ECOFROST continue à fonctionner en mode de production normal et ce uniquement durant la semaine (hors samedi-dimanche). Le marché actuel ne présente pas d'évolution positive et donc il n'est pas prévu de redémarrer la production durant le week-end dans les mois avenir.

D'une manière générale rien de particulier à signaler sur la période, si ce n'est que la campagne de mesure de bruit a été effectuée du 19/03 au 22/03/2021 dans le cadre de la recherche de l'émergence tonale (cfr PV de la réunion précédente). Les mesure ont été effectuées à divers points sur le site et au niveau du riverain le plus proche.

En réponse à Madame SCHIRVEL, Monsieur MAES précise que le choix d'effectuer les mesures vendredi, samedi, dimanche et lundi était délibéré et ce afin de disposer de toutes les phases de fonctionnement à savoir : en production, en phase d'arrêt ainsi qu'en phase de redémarrage de l'usine. Les données sont actuellement en cours d'analyse et seront présentées lors d'une prochaine réunion.

En réponse à Monsieur VANDER STRICH, Monsieur MAES explique que la construction et l'exploitation du frigo font partie intégrante de l'EIE en cours et feront partie intégrante de la demande de permis unique. Il tiendra informé le comité d'accompagnement de l'évolution du dossier.

## **Troisième point:**

### **Plaintes - Questions-réponses**

Une seule plainte a été enregistrée depuis la dernière réunion à savoir le 28/01/2021.

Monsieur WUILPART explique qu'il s'agit d'une plainte signalant d'une part des odeurs de frites et d'autre part de bruit de type "turbines" entendu les lundi 19/04 et mardi 20/04/2021. Cette plainte émane du même citoyen que précédemment.

Monsieur MAAS indique avoir aussi entendu du bruit à cette période (17/04 -20/04/2021). Il s'est rendu sur place (site ECOFROST) de manière à mieux appréhender ledit bruit et a constaté qu'il ne provenait pas de l'entreprise mais d'une zone située à l'extérieur du périmètre ECOFROST.

Il précise que ce bruit, entendu à deux périodes (en février et en avril), était différent et correspondait à un bruit de type "soufflerie".

Ce point n'appelle plus de remarques ou de questions.

Monsieur MAES indique que dans le cadre du pilote (ligne 6 - produits enrobés avec épices), il a été constaté en interne que cette installation était susceptible de générer des odeurs. C'est pourquoi, ECOFROST étudie de manière anticipative diverses solutions et mesures complémentaires qui seront intégrées dans la demande de permis.

Monsieur TYVAERT précise que le fonctionnement du pilote reste très ponctuel et uniquement en fin de cycle (s'agissant d'utilisation d'enrobage d'épices) soit le jeudi-vendredi (fréquence ~1x/3 semaines).

**Quatrième point:**

**Fonctionnement, prochain ordre du jour**

Points à mettre à l'ordre du jour de la réunion suivante.

1. Accueil: présences, approbation du procès verbal de la réunion précédente, calendrier des réunions
2. Synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente en ce compris l'évolution des études / du dossier de permis en cours – (Présentation selon état d'avancement des études en cours).
  - 2.1 Présentation de l'étude d'incidence sur l'environnement.
  - 2.2 Synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente
3. Remarques, plaintes et questions-réponses
4. Fonctionnement, prochain ordre du jour
5. Divers

Les points complémentaires doivent parvenir au président un mois avant la réunion, le cas échéant ils seront intégrés dans les divers

**Cinquième point:**

**Divers**

Monsieur MAES, indique à l'assemblée que dans le cadre de l'émission de télévision relative au secteur de la frite, l'entreprise a été sollicitée par les journalistes à de nombreuses reprises et ce avec des questions très précises. ECOFROST a répondu de manière très précise, données à l'appui, à l'ensemble de ces questions.

Il attire l'attention de l'assemblée sur le fait qu'un des éléments montrés dans le reportage concernant une pollution datait de plus de 10 ans (2010). Comme expliqué aux journalistes, des mesures ont été prises depuis lors et la station d'épuration performante d'ECOFROST est devenue un outil d'approvisionnement en eau pour l'usine. (pour mémoire et comme indiqué dans le PV de la réunion précédente: plus de 40 % de l'eau nécessaire au process provient directement de la station d'épuration d'ECOFROST).

Concernant la sécurité chez ECOFROST, l'entreprise s'inscrit dans un système de management de la sécurité et est rentrée dans une démarche ISO 45001 (ISO 45001 est la norme élaborée par l'ISO pour les organisations soucieuses d'améliorer la sécurité de leurs employés, de réduire les risques sur le lieu de travail et de créer des conditions de travail meilleures et plus sûres.)

ECOFROST a été très peu cité et représenté dans le reportage qui n'a pas vraiment épargné le secteur.

Monsieur MAES indique qu'ECOFROST respecte les normes, essaye d'anticiper et souhaite poursuivre la collaboration ainsi que continuer à dialoguer avec toutes les parties dans un

souci continu d'amélioration.

Plusieurs personnes dans l'assemblée signalent avoir vu le reportage. Monsieur VANDER STRICHT souligne qu'il y a eu effectivement peu de griefs dans le reportage concernant ECOFROST et que l'entreprise fait visiblement partie des bons élèves.

Il n'y a plus de divers.

Le président clôture la séance et remercie l'ensemble des participants.

-----